

## Sécurisation des piétons - Route d'Uzès

Une réunion sur la sécurisation des piétons sur la route d'Uzes s'est tenue le 16.10.2012 à 14h30 avec la mairie et les parents d'élèves à l'arrêt de bus Combe de la Lune. Étaient présents

:

Quatre conseillers municipaux, Mme Sans, M. Procida (par ailleurs, conseiller général), Mme Boissière, Mme de Girardi, deux représentantes du cabinet du Maire, M. Perrier (DIVAQ, service de la Ville chargé des relations avec les comités de quartier), M. Chantrier (Voirie Ville de Nîmes), un représentant du service des Transports (Nîmes Métropole), pour le collectif des familles du quartier, Marc Ruedisueli, Mathurin ..., Cécile Martine, Stéphanie Gorgone, Michel Etienne, pour le Comité de quartier, Eric Gaillard et deux autres représentants.

Les représentants des familles rappellent le niveau de dangerosité, pour les piétons, de la portion de route comprise entre l'intersection des Trois Ponts et Calvas, du fait de la vitesse excessive des véhicules, dans les deux sens, et du manque criant de sécurisation des cheminements le long de la route et des deux arrêts de bus Combe de la Lune et Gros Noyer.

Mme Sans fait état du courrier du Sénateur-Maire en date du 4 octobre, par lequel des mesures rapides sont annoncées. Quelques informations sont échangées sur l'état de santé de Johan.

M. Chantrier rappelle le champ de compétences de la Ville: elle ne peut intervenir que sur les cheminements des piétons, la signalisation routière et, conjointement avec Nîmes Métropole, sur les arrêts de bus. Aucune intervention sur la chaussée n'est possible (modification de tracé, rétrécissement, ralentisseurs, rond-point...) car de la compétence du Département (Départementale 979).

Dans le cadre des attributions de la Ville, une première étude a été conduite, qui a donné lieu à un photo-montage (Voir documents joints) et qui préconise:

- le remplacement des deux arrêts de bus Combe de la Lune et Gros Noyer par un seul et même arrêt, situé à mi-chemin
- le positionnement de cet arrêt en décalé de part et d'autre de la route
- la pose de barrières de protection pour les piétons à la hauteur de l'arrêt, finalement prévues des deux côtés de la route, après discussion
- la création d'un passage pour piétons, non surélevé mais accompagné de plots en plastique interdisant le dépassement et invitant les véhicules à ralentir
- la pose de 2 panneaux de limitation de vitesse (50) - il n'est pas question de descendre à une vitesse inférieure - annonçant le passage piéton et assortis d'un signal lumineux. Il est convenu que deux autres

panneaux de ce type seront également installés à la sortie de l'intersection des Trois Ponts et à l'entrée de la ville côté Calvas, après discussion

A la question sur un radar automatique ou un indicateur de vitesse, la difficulté semble d'ordre financier (?).

Il est par ailleurs précisé que des modifications sont en projet sur l'arrêt de bus des Trois Ponts pour le mettre en fil, c'est-à-dire que le bus stationnera sur la route et non plus sur un emplacement réservé, ce qui obligera les automobilistes à patienter. Le bus (s'il respecte bien la limitation de vitesse lui-même) est utilisé comme un ralentisseur du trafic.

A la question sur l'absence de trottoir, notamment à la hauteur du garage Renault, et du risque encouru par les piétons, il est répondu que la réglementation n'impose pas un trottoir de chaque côté de la chaussée, si les passages piétons sont suffisants. Rien ne pourra se faire sur ce point sans l'autorisation des services départementaux. La Ville peut envisager de les solliciter et, sur leur avis favorable, de réaliser quelques travaux à ses frais.

Il est proposé par M.Chantrier que les modifications décrites ci-dessus, avec les ajouts demandés par les habitants (double barrière, deux panneaux supplémentaires) de même que la demande d'autorisation d'intervention sur la partie manquante du trottoir, soit réalisées pendant les vacances de la Toussaint.

Les représentants des habitants saluent les progrès que ces propositions comportent, ainsi que la rapidité d'intervention.

Toutefois, il est rappelé que le problème essentiel de la vitesse excessive des véhicules, dans les deux sens de circulation, mais notamment dans le sens Nîmes - Uzès, compte-tenu de l'étroitesse des cheminements pour les piétons, parmi lesquels on trouve beaucoup d'enfants, n'est que très imparfaitement corrigé.

Il est par conséquent demandé que le positionnement du nouvel arrêt de part et d'autre de la route soit précisément étudié, et tout particulièrement l'emplacement du passage pour piétons. Car si celui-ci n'est pas visible d'assez loin par les véhicules, même annoncé par un panneau, et ne les invite pas assez tôt à ralentir, un gros risque demeure pour les piétons. Inversement, les piétons doivent avoir une visibilité suffisante sur la route, de chaque côté du passage, pour pouvoir s'engager sans risque sur la chaussée.

Les emplacements figurés sur les photos-montage sont à rectifier.

Une démarche auprès du département semble indispensable pour obtenir des

réponses à la question de la vitesse des véhicules (où en est le projet de rond-point ? Est-il inconcevable de placer des ralentisseurs sur cette portion de route ? Ou une nouvelle chicane ?)

Enfin, il est fait mention de la circulation de plus en plus dense sur le Chemin de Ventabren, et de la nécessité là aussi de sécuriser les déplacements des piétons, au moins jusque vers les numéros 1300. La solution des ralentisseurs est envisageable (à condition d'être placé sur une pente inférieure à 4%), car la voie relève de la compétence municipale, M.Procida, accompagné de Mme Martine et de M.Etienne, s'assure par téléphone auprès de M.Jean Guiu, président du comité de quartier de Ventabren, qu'il n'y a pas d'opposition de sa part.

L'emplacement exact reste à déterminer, mais les travaux pourraient avoir lieu également pendant les vacances de la Toussaint.